

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION
IMPUTATION CORRECTE DES FACTURES ET DOCUMENTS
FINANCIERS
(CONVENTION : C.P.N.A.E. – VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71.16.10.U.21.V.1.
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX

APPROBATION LE 18/11/04

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée aux employés administratifs concernés dans les tâches comptables et les aides-comptables, cette formation leur apprendra comment traiter de façon correcte les factures, les notes de crédit et les documents de paiement en fonction des règles de la comptabilité.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de développer les techniques de base de la comptabilité en partie double ;
- d'interpréter la terminologie courante et de concevoir la comptabilité de façon logique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Comptabilité générale	CT	B	16
3.2. Part d'autonomie		P	0
Total des périodes			16

4. PROGRAMME

Imputation correcte des :

- opérations commerciales : factures d'achat et de vente, notes de débit et de crédit, réductions commerciales, frais fixes et frais généraux, emballages, réductions financières, ...;
- TVA : principes de base, applications, fournitures et acquisitions intra et extra communautaires, cocontractants, TVA non déductible ;
- opérations financières : banque, caisse, moyens de paiement électroniques, valeurs étrangères ;
- frais de personnel : décompte salarial, secrétariat social, ONSS.

5. CAPACITES TERMINALES

Au terme de cette unité de formation, l'étudiant sera capable :

- de traiter, au départ de cas variés, de façon correcte les factures, les documents rectificatifs à la facture et les documents de paiement en fonction des règles de la comptabilité ;
- d'éviter les erreurs les plus courantes dans le traitement de la comptabilisation des opérations d'achat-vente et des opérations relatives aux charges de personnel.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 02 Déc 2004
Boulevard Pachéco, 19, BT3 0
02 / 210.56.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : IMPUTATION CORRECTE DES FACTURES ET DOCUMENTS FINANCIERS
(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 711610U21V1
Domaine : 701 Economie-SE:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

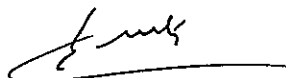
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)